

DECRET N°75-189 du 18 Août 1975
portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du
Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois
N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962
instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération et après avis conforme du Conseil de l'Ordre
National du Dahomey,

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés et promus, à titre exceptionnel et étranger,
dans l'Ordre National du Dahomey, pour prendre rang du 13 Décembre 1974,
les Membres du Comité Central du Parti Démocratique de Guinée dont les
noms suivent :

Au Grade de COMMANDEUR

- 1°) Mr BAHANZIN Sènaïnon
Ministre de l'Information et de l'Idéologie
- 2°) Mr SANGARE Toumany
Ministre de l'Armée Populaire Guinéenne

Article 2. - le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1975

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 8 SGG 4 CS 6
CNR 2 IAA-DCCT-IGF 3 GDE CHAN.15
JORD 1 MINISTRES 15 CAB.MIL 1
INTERESSES 2